



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

malgré-nous

Question écrite n° 11916

Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants sur la situation des anciens incorporés de force dans le RAD (Reichsarbeitsdienst) et KHD (Kriegshilfdienst) qui représentent aujourd'hui environ 3 500 personnes. Il souhaiterait savoir s'il est dans les intentions du Gouvernement de délivrer le certificat d'incorporé de force dans les formations militaires allemandes aux anciens incorporés pouvant justifier de leur présence dans les zones de combat. Il le remercie de bien vouloir répondre à sa question.

Texte de la réponse

Lors des réunions que le secrétaire d'Etat aux anciens combattants a organisé à la préfecture de Strasbourg le 16 janvier 1998 en présence des parlementaires Alsaciens-Mosellans et le 6 février 1998 à Phalsbourg devant le président des associations d'anciens combattants et victimes de guerre d'Alsace-Moselle, il a eu l'occasion d'exposer les treize mesures nouvelles qu'il souhaitait voir examiner en faveur des différentes catégories de victimes de l'annexion de fait de l'Alsace et de la Moselle durant la seconde guerre mondiale. Parmi ces propositions figure la création d'un titre nouveau particulier aux insoumis à l'incorporation de force, différent du titre de réfractaire au STO. Cette création vise à reconnaître le courage dont ont dû faire preuve ceux qui se sont placés dans cette situation, eu égard aux risques que faisait peser la répression sévèrement organisée par l'occupant. En outre, au cours de ces réunions, le secrétaire d'Etat aux anciens combattants a souhaité que la Fondation Entente franco-allemande examine la possibilité juridique et l'opportunité pratique de prendre en charge un montant d'indemnisation à déterminer, pouvant être prélevée sur les intérêts des sommes reçues d'Allemagne et judicieusement placées et gérées. Cette question devrait être examinée en 1998 par le conseil d'administration de la fondation.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11916

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 mars 1998, page 1553

Réponse publiée le : 4 mai 1998, page 2482